

la défaite de nos armées, et la capitulation de Québec. Guerre qui avait fauché des milliers de vies, appauvri, ruiné la colonie, et épuisé les forces vives de l'âme populaire. Pendant sept ans, les hommes en alerte étaient presque toujours au camp. On avait fini par appeler sous les armes les tout jeunes et jusqu'aux vieillards. Or, cette vie militaire, pour les jeunes surtout, était démoralisante. S'ils ne craignaient pas les coups de l'ennemi, ils apprenaient aussi à ne pas craindre même la voix de Dieu et de la conscience. Il n'est donc pas surprenant qu'après leur licenciement ces anciens soldats aient gardé quelque chose de leur primitif entêtement. Ils n'aimaient pas non plus se faire donner des leçons par un clergé qu'ils croyaient — à tort — influencé par le conquérant, d'autant plus que leur foi n'était pas assez éclairée pour les guider consciencieusement.

*La survivance et Mgr Briand.* — Aussi on ne reconnaîtra jamais assez combien il en a fallu peu pour que notre race et notre religion se perdissent définitivement en ces tristes temps de la conquête, et combien peu nombreux sont ceux à qui nous devons ce miracle de notre survivance française et catholique. La tâche qui échet à Mgr Briand en 1760, à la mort de son prédécesseur Mgr Pontbriand, était immense. C'est lui en somme, Mgr Briand, qui, aidé d'une dizaine de bons prêtres, a fait l'œuvre de la Providence auprès de notre nationalité. Il est bien le père de notre Eglise canadienne.

Français de naissance, mais Canadien de cœur, il a su, par la simplicité et la grandeur de son âme, gagner l'estime, l'affection des gouverneurs Murray, Carleton, Haldimand et le respect des Anglais. Ceux-ci comptèrent avec lui pour assujettir à l'Angleterre leur nouvelle colonie. La correspondance de Mgr Briand (inventoriée par M. Pierre-Georges Roy, archiviste provincial) est significative à ce point de vue. Elle nous montre plusieurs aspects de cet entêtement des habitants de la colonie d'alors. La même opposition au choix de l'évêque pour le site d'une église se manifeste au Cap-Saint-Ignace, à Saint-Pierre et à Saint-Jean de l'île d'Orléans, à Saint-Laurent de l'île d'Orléans, à Saint-Thomas de L'Islet, à la Pointe-aux-Trembles, à Lotbinière, à Repentigny, à Lanoraie.

Voyons un peu ce qui s'est passé au Cap-Saint-Ignace et nous serons édifié sur l'obstination des bonnes gens du temps.

*Cap-Saint-Ignace.* — Ainsi au Cap-Saint-Ignace les esprits ne sont pas plus dociles qu'à Sainte-Rose. Dès 1766 (le 23 octobre) Mgr Briand écrivait aux paroissiens au sujet des divisions qui régnaient dans leur paroisse depuis nombre d'années: « Depuis mon élévation à l'épiscopat, je n'ai cessé de travailler à mettre fin à vos dissensions. Mais à mon grand regret, je n'ai reçu que du mépris pour mes bons avis. Je vous demande aujourd'hui encore d'en venir à une entente à propos de l'église, dont la construction devrait être



commencée. Sans cela, je vous enlèverai votre curé, et je chargerai le curé de l'Islet de vous desservir. Il y a maintenant plus de vingt places vacantes dans le diocèse, où je trouverai à placer votre curé. Cependant ce n'est qu'avec une grande douleur que j'en viendrai à cette extrémité.» Cela ressemble étrangement à ce qui se passe à Sainte-Rose en cette même année 1766. Voyez pour 1768. Le 17 octobre, Mgr Briand écrit à M. le curé Saint-Onge au Cap-Saint-Ignace: «Je n'ai plus confiance dans vos paroissiens; je ne crois pas qu'ils obéiront au mandement que je leur enverrai.» Il décide de rappeler le curé et de laisser le Cap à la desserte du curé de l'Islet, M. Hingan. Cependant, le curé Saint-Onge ne partira pas immédiatement. Quelqu'un est intervenu; l'évêque concède un sursis d'un an, dans l'espoir qu'on cédera, et qu'on plantera une croix à l'endroit choisi par lui (l'évêque). Mais vain espoir, les gens du Cap ne désarment pas, et leur curé est retenu définitivement, comme à Sainte-Rose en 1768. Ils vont plus loin: ils commencent la construction de leur église à un endroit de leur choix. Et Monseigneur les fait avertir que s'ils poursuivent leur travail, il fera «murer la porte aussitôt que ladite église sera terminée et qu'il l'interdira» Pas moins de douze lettres pastorales et autres pour les exhorter à bâtir selon son choix, pour les menacer de peines ecclésiastiques; et, en 1784, il fulmine contre eux l'interdit parce qu'ils se sont battus dans l'église. Cette histoire semble un double de celle de Sainte-Rose.

L'obstination existait ailleurs qu'à Sainte-Rose. Ainsi à Lavaltrie on s'oppose à la construction de l'église en 1769; de même à Repentigny. En ce dernier endroit la majorité refuse de «rebâtir leur paroisse». Et Monseigneur leur écrit pour leur reprocher leur «indocilité, leur entêtement, leur mauvaise volonté; et il ajoutait que c'était là la disposition du Canadien en général, il ne tient pas à la religion; le christianisme qu'il confesse de bouche, il l'abjure d'esprit et de cœur. Plusieurs ont perdu la foi, juste châtement des crimes trop communs en notre colonie: crimes d'impureté, d'ivrognerie...»

*Saint-Laurent, île d'Orléans.* — La paroisse de Saint-Laurent, en île d'Orléans, est, elle aussi, en ce temps-là, en état de rébellion. Elle est, comme Sainte-Rose, privée de prêtre, de culte, privée de messe et de sacrements; à peine y permet-on l'inhumation des adultes dans le cimetière catholique. Partout où il y a un site d'église à choisir ou à changer, les gens s'agitent, les esprits s'échauffent; chacun veut avoir le prêtre près de soi, ne serait-ce que pour en manger plus à l'aise. Cette tendance s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

Ce n'est pas seulement pour la construction des églises et le choix de leur site que les Canadiens d'alors se mettent en état de révolte contre l'autorité épiscopale. Pour des motifs futiles, on se monte contre les curés, contre l'évêque, on en appelle même à l'autorité civile protestante, pour régler les différends d'ordre religieux. Dans cette liste, le district des Trois-Rivières est en tête des populations mal disposées.

*Trois-Rivières et Cap-de-la-Madeleine.* — Le 26 juillet 1766, Mgr Briand écrivait aux habitants des Trois-Rivières pour leur reprocher leur conduite envers M. le grand vicaire Pierre Mauge-Garant Saint-Onge, curé au Cap-de-la-Madeleine, qu'ils avaient même voulu traîner devant des juges séculiers. «Ce n'est pas du côté du Gouverneur, leur disait-il, que j'ai le plus à souffrir; ni que je trouve de la résistance. M. le Gouverneur, les juges, les baillis anglais, me renvoient tous les procès sur les affaires de notre religion.»



*Le tinton et les marguilliers des Trois-Rivières.* — En 1769, le 11 août, les marguilliers des Trois-Rivières adressent à Mgr Briand « une requête pleine d'ironie et de manquements de respect ». Ils soutiennent les prétentions d'un prêtre (le R. P. Nicolas Couturier?) contre les directions de l'évêque. Le 6 novembre de la même année, il est de nouveau ennuyé par ces mêmes marguilliers. Il s'agit, cette fois, de l'affaire du tinton. — Est-ce de là que nous vient l'expression donner du tinton (de l'ennui) à quelqu'un? — Voici le fait. Le R. P. Carpentier, récollet, curé de la paroisse de l'Immaculée-Conception aux Trois-Rivières, curé peu agréé de ses paroissiens, avait, pour un motif ou pour un autre, fait discontinuer la sonnerie du tinton, avant l'office divin, sans en avertir au préalable ses ouailles. Voulait-il, par là, faire disparaître l'abus des retardataires, qui s'amusaient avant de rentrer à l'église? Ou était-ce pour d'autres motifs? En tout cas, les marguilliers s'ingérèrent dans le cérémonial du culte, jusqu'à ordonner, un bon dimanche, au bedeau, de sonner le tinton. Ce fameux tinton eut son écho devant les tribunaux civils et ecclésiastiques; et il fit écrire à Mgr Briand: « Depuis dix mois, les Trois-Rivières me donnent autant de peine (de tinton) que le diocèse tout entier. » Et il ajoutait: « Ce siècle est terrible de la part « du marguilliage ». Nous sommes dans un siècle où l'on n'écoute plus le prêtre on croit en savoir autant que lui. » Ce trait à l'adresse des marguilliers s'appliquait, sans doute, avec plus de justesse encore aux marguilliers de l'église de Québec, qui refusaient l'entrée de l'évêque en sa cathédrale, et cela depuis des années. En 1773, Mgr Briand se plaindra encore de nouveaux empiétements des marguilliers des Trois-Rivières. Il faut avouer que le gallicanisme avait créé un état d'esprit propre à faciliter l'ingérence des laïques dans l'administration religieuse; il est même le père de ce droit paroissial qui nous régit aujourd'hui avec un esprit laïque.

Sur les huit cents lettres que Mgr Briand adressa à ses curés et à ses diocésains, plus de la moitié sont des lettres de blâme, de reproches, d'interdits et d'excommunications. Toutes les paroisses ont un dossier chargé: ainsi Lotbinière, Saint-Thomas, Sainte-Croix, Saint-Cuthbert, Kamouraska, Saint-Jean-Port-Joli, la Rivière-Ouelle, la Beauce, L'Islet, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Sainte-Anne-de-Beaupré.

*Saint-Thomas.* — A Saint-Thomas de Montmagny, en 1770, Mgr Briand écrivait: « Envoyez-moi, Monsieur le curé, la liste de ceux qui ne font pas leurs pâques; s'ils ne s'y décident pas, ils seront excommuniés. » Ceux-ci refusaient de bâtir leur église. Et notons que pour les excommuniés, c'était l'exclusion pour eux de toutes relations avec un chrétien, tout comme au temps des apôtres. L'évêque ajoutait encore aux paroissiens: « Craignez la colère de Dieu, qui peut vous frapper pour tant d'obstination. »

Aux révoltés de Lotbinière, Monseigneur prescrivait: « Pas d'extrême-onction, ni sépulture ecclésiastique. »

*L'interdit — l'excommunication.* — En 1775 Monseigneur considérait comme hérétiques tous ceux qui se soulevaient à la demande des Bostonnais contre l'autorité britannique, et il disait: « Je devrais mettre tout le diocèse en interdit pour la rébellion contre l'autorité civile établie, et pour le manquement fait par chacun, au serment solennel juré à l'autorité anglaise. »



Dans la Beauce et ailleurs, il excommunie tous les révoltés qui veulent secouer le joug de l'Angleterre. « J'écris et je punis, dit-il à M. Montgolfier le 5 novembre 1775, et la mauvaise volonté des habitants ne fait que se fortifier. »

Les excommunications pleuvent sur des individus coupables de maints autres crimes: comme pour le mariage à la gaumine, le mariage civil, le mariage devant notaire, le concubinage public. En 1776, une sentence d'excommunication est portée contre un nommé Joseph Boivin, de Saint-François-du-Sud, parce qu'il a eu l'audace et l'impiété de refuser le baptême à son enfant, au lieu de mettre de côté des parrains que M. le curé ne pouvait pas accepter. La même sentence est portée contre Mathurin Gagnon qui l'a encouragé dans sa révolte. En 1782, à Sainte-Anne-de-Beaupré, M. le curé Derome est pris à la gorge par un paroissien, qui est immédiatement excommunié. On n'en finirait plus si on voulait relever tous les cas de scandales, de révoltes, d'insolence que souligne cette correspondance de Mgr Briand.

*Indifférence religieuse.* — Voilà qui indique bien un peu l'état des esprits en ce temps-là, ainsi que l'indolence du peuple à vivre et à perpétuer le christianisme en ce pays. Après la reddition, le peuple resta ici sans chefs civils, l'élite catholique avec la noblesse française ayant quitté la colonie. C'est pourquoi Mgr J.-Ovide Briand disait à M. Jolivet, curé de Montréal, en 1765: « Si vous ôtez cinq ou six de nos bourgeois, tout le reste demeure dans une stupide et grossière indifférence vis-à-vis de la religion. »

On s'attendait ici, jusqu'au traité de Paris, en 1763, à ce que le conquérant imposât de force sa religion au vaincu; et il semble qu'on était prêt à l'apostasie en masse, comme l'insinuait un mémoire adressé à Londres par un nommé Raimbaud et un nommé de Lotbinière, « de tristes sires ». La survivance, ce miracle canadien, est une œuvre bien providentielle, qui se rattache au travail de Mgr Briand et de quelques autres bons prêtres.

Dans l'île Jésus, on n'était pas pire qu'à l'île d'Orléans, aux Trois-Rivières, à Lavaltrie ou à Repentigny... Le vent d'impiété qui soufflait sur la France, précédant la grande Révolution de 1789, soufflait aussi sur le Canada et même sur notre île Jésus.

Tout ce qui précède explique bien un peu l'interdit qui affligea l'église et la paroisse de Sainte-Rose de 1769 à 1780, interdit qui ne permettait à aucun prêtre du diocèse de conférer les sacrements aux habitants de Sainte-Rose, pas même de baptiser les nouveaux-nés. Il n'était pas dans l'ordre de baptiser des enfants qui seraient élevés dans l'apostasie. Les peines les plus sévères attendaient les



prêtres qui auraient osé célébrer la messe à Sainte-Rose, ou même assister à l'inhumation des morts.

Mais toutes ces peines ecclésiastiques s'atténuèrent avec le changement de dispositions des habitants. Il fut permis au desservant de Saint-Martin d'absoudre les mourants vraiment repentants. (1774)

#### L'INTERRUPTION DE CULTE, 1769-1780

Nous avons pu retracer l'histoire de la première église de Sainte-Rose (1740 à 1769) grâce aux vieux documents que nous possédons en nos archives paroissiales et aux lettres de Mgr Briand que M. l'abbé Ivanhoë Caron a inventoriés en 1932.

La période qui suit (de 1769 à 1780) est difficile à déchiffrer. Nos archives manquent de documents. L'interruption de culte qui sévit de 1769 à 1782 priva la paroisse des registres pour l'inscription des baptêmes, mariages et sépultures, en même temps que des cahiers servant aux délibérations des marguilliers et aux comptes rendus financiers de la Fabrique. C'est bien là que s'écrivent les principaux événements d'une paroisse, et qu'on peut en suivre la marche progressive. L'ordonnance de l'évêque, tous les trois ans, en visite pastorale, nous révèle la vie morale, de même le cahier des prônes du dimanche. Autrefois, la vie paroissiale se concentrait davantage sur le clocher; aujourd'hui la municipalité est devenue un organisme développé, dont la vie et les événements ont pris de l'importance, surtout là où le village est devenu ville comme à Sainte-Rose.

En tout cas, pour le temps qui nous occupe, les événements locaux avaient pour objet le clocher à rebâtir; et le manque d'église, de culte, nous prive des sources de renseignements usuels. C'est alors que les archives épiscopales sont pleines d'intérêt pour nous, et nous y puisons.

L'abbé Petit avait quitté avec regret sa cure de Sainte-Rose. Sa peine provenait de ce que son cœur de prêtre souffrait de voir ses anciennes ouailles abandonnées à tous les souffles de l'esprit mauvais, délaissées du prêtre et du bon Dieu. Il souffrait de l'échec éprouvé par son zèle. On s'attache toujours à son œuvre, on en souhaite la réussite, surtout quand il s'agit de la gloire de Dieu, du bien des âmes. Il souffrait aussi de se voir obligé de fonder une autre paroisse, dépourvue de tout établissement religieux, dépourvue même de moyens de faire vivre un curé. Il s'en plaint à son évêque lui disant: « Je veux bien faire l'obéissance aveugle de passer un an à Saint-Eustache, mais je m'userai aux dépens de mes créanciers à qui je dois 1,065 francs. A Sainte-Rose, avant la division



de la paroisse, je pouvais vivre, étant noté à 750 minots de blé. » Mgr Briand l'encourage dans l'entreprise d'une fondation nouvelle, il l'informe que M. le curé Breton, de Sainte-Geneviève, lui rendra les dîmes perçues des gens de l'île Jésus, selon l'arrangement intervenu entre M. le curé Breton et M. l'abbé Boiret, secrétaire *ad hoc* de Mgr Briand; et il lui confie la desserte du haut de l'île Jésus, où il ira célébrer et catéchiser de temps en temps.

L'incertitude où se trouvaient les habitants de l'île les disposait à pencher vers tous ceux qui recherchaient leur attention. M. le curé de Sainte-Geneviève en voulait une partie et sollicitait les plus rapprochés, ceux d'en haut, à se rendre à son église. Ceux du rang Saint-Elzéar demandaient, la plupart, à se joindre à Saint-Vincent. Les autres s'obstinaient à attirer la future église de Sainte-Rose loin du rivage et sur leurs rangs.

L'évêque partagea ladite paroisse en trois parties, donnant vingt-trois familles à Saint-François-de-Sales, selon la requête qu'elle en avait faite, vingt-trois familles à Terrebonne, et le reste à Saint-Eustache jusqu'en 1774, à Saint-Martin de 1774 à 1782.

Ce déplacement de l'église, ici comme en maints autres endroits de notre pays, occasionna une irritation des esprits facile à comprendre d'autant que l'ordre venait de si loin. Les communications avec Québec étaient alors si difficiles que nos pauvres gens se sentaient plus portés à se confier à M. Petit leur ancien curé, et au R. P. Berey qu'à leur évêque. Aussi Mgr Briand aimait à dire que les plus coupables dans cette résistance à ses volontés n'étaient pas les laïques de Sainte-Rose.

#### CORRESPONDANCES

Ceux-ci écrivaient à leur évêque et lui envoyaient requête sur requête pour obtenir que l'église soit placée chacun dans son rang. Tous se plaignaient de n'avoir pas un lieu décent pour y célébrer les mystères de notre sainte religion. Des habitants destinés à Saint-François de Sales, écrit M. Petit, s'y apposent et veulent revenir à Sainte-Rose du moins quelques-uns des rangs Saint-Elzéar, Saint-François et de la Grande-Côte. Au cours d'une assemblée de ces gens, la plupart optent pour que l'église soit rebâtie sur son emplacement primitif. A cette assemblée était présent M. l'abbé Boiret (du séminaire). Un nommé Maisonneuve semble avoir été une tête dirigeante avec un nommé Saint-Louis. C'est Maisonneuve qui recueille les voix. M. le curé Petit, qui rend compte à Monseigneur de l'assemblée, ajoute que plusieurs auraient voulu accéder à la demande de leur évêque, mais qu'ils étaient trop timides pour rétracter leur parole donnée.



*Liste de ceux qui en 1768 ont demandé par requête que l'église reste au même lieu :*

Habitants de la Grande-Côte: André Nadon; Louis Filiatreault, Michel Filiatreault, Charles Filiatreault, Jacques St-Amour, Pierre Jacquari, Joachim Label, François Devin, Joseph Desjardins, fils, Jean Desjardins, François Urbain, J.-B. Joly père et fils, Pierre Vaillancourt père, Jean son fils, Joseph son fils, Joseph Desjardins de François, Joseph Desjardins de Pierre, François Foiran, Vve Faneuf, Joseph Cadieux, J.-B. Cadieux, Louis Locas, Pierre Normand, Louis Vallières, Augustin Forget, Etienne Trudeau, François Cadieux fils, Jean Charbonneau, J.-N. Brouillet, Germain Gariépy, Joseph-Ch. Labelle, Joseph Sarrazin, Ch. Maisonneuve, J.-B. Labelle, Gerasime Régimbal, Amable Trudeau, Joseph Debien, Noël Migneron, Pierre Maisonneuve, François Talon, Louis Hurbain, François Maisonneuve père, Baptiste Maisonneuve, Jean Maisonneuve, François Maisonneuve fils, J.-B. Taillon, Pierre Grenier, Pierre Nadon, Pierre-Charles Labelle, J.-B. Dépatie fils, J.-B. Dépatie père, Pierre Lapointe, Joseph Landreville, Jean Nadon, Jérôme Blain, François Blain, Amable Lorrain, Baptiste Blain, Joseph Maron, Louis Gérard, Baptiste Cusson, Jean Garreau, Jacques Limoges.

Habitants de la Petite-Côte (aujourd'hui Côte-des-Perron): Charles Rochon, Jean Charbonneau, Joseph Charbonneau, Noël Labonté, Antoine Maisonneuve, Joseph Barré, Prisque Barré, Basile Paquet, Pascal Paquet, Charles Denons, Charles Boismenu, Philippe Chartier, Alexis Cyr, Pierre Godar, Baptiste Charbonneau, Pierre Sugerin, Joseph Charbonneau, Joseph Champagne, Amable Gascon, Charles Godar, Michel Brome, Pierre Labrèche, Jean Lacasse, Charles Turgeon, Joseph Maurain, Pierre Lacasse, François Sugerin, Noël Beucher, François Boismenu, Joseph Proulx, Pierre Ouimet, Toussaint Cyr, Jacques Labelle, Baptiste Bellerose, Guillaume Leford, Joseph Boisvin.

101 contre 6.

*Opposants:* Joseph Saint-Louis, Joseph Saint-Louis, François Saint-Louis, Pierre Ethier, J.-B. Brosseau, Charles Labelle.

22 juillet 1768. — Requête des habitants de la côte nord de l'île Jésus, depuis M. Romefay jusqu'à M. Cayer, desservis jusqu'ici par Sainte-Rose (Boiret, ptre), et qui, apprenant que Monseigneur veut remonter l'église Sainte-Rose, demandent à en être détachés. Ont signé: Paul Labelle, Paul Labelle, Baptiste Rochon, François Chalifoux, Ant. Clément, Basile Allaire, Lavigne, Jos. Masson, Amable Allaire, Ant. Rochon, P.-Michel Charbonneau, Michel Marie, Silvestre, Jean Dufresne, François Charbonneau, Vve Michel



Charbonneau, Baptiste Beauchamp, Jean-Charles Depaty, Charles Quenoche, Guillaume Laguerrier, Jacques Cusson, Jean Covrault.

Monseigneur répondit à cette dernière requête par une ordonnance accordant la demande le 26 juillet, de Montréal, au cours de ses visites pastorales. M. le curé Petit publia cette ordonnance à Sainte-Rose le 14 août 1768.

*12 novembre 1769.* — Le R.P. Berry, récollet, consigne un acte par lequel Jacques Peignet dit Saint-Amour donne à la Fabrique un terrain pour y bâtir la nouvelle église. Ce terrain était vraisemblablement situé aux environs de la gare actuelle du C.P.R.

*6 mars 1770.* — Le Séminaire de Québec dégrève de toutes redevances seigneuriales ce terrain que Peignet veut céder à la Fabrique.

*17 septembre 1770.* — Mgr Briand écrit au R.P. Berry, à Saint-Eustache, et lui reproche d'agir contre son évêque, de trop s'occuper de Sainte-Rose. Il désire que le R.P. Félix Berry demeure à Saint-Eustache et desserve en même temps la côte de l'île Jésus et Blainville. Le révérend Père a agi contre la volonté de l'évêque en travaillant à placer l'église (chez Peignet) sur la côte (au bord de l'eau) de l'île Jésus. L'intention de l'évêque est de la placer dans le centre de l'île (au rang Saint-Elzéar). Les meilleures gens de Sainte-Rose ont envoyé à l'évêque une requête où ils se plaignent de l'initiative du P. Berry.

*Octobre 1770.* — Les habitants du sud de l'île Jésus requièrent de Monseigneur une église dans le haut du rang Saint-Elzéar, pour desservir ce rang, Saint-Féréol, Guide-Poche, Petite-Côte-Sainte-Rose et le haut de l'île. Monseigneur leur répond : « Les oppositions déraisonnables, le peu de docilité, de concorde, que nous avons trouvé dans les habitants de la Grande-Côte nous avaient affligé et percé le cœur de douleurs. Vous nous donnez de la joie et nous avons tout lieu d'espérer que cet ouvrage réussira. »

*27 novembre 1770.* — Monseigneur répète au R.P. Berry que celui-ci doit se limiter à présider l'enterrement des morts à Sainte-Rose, sans y célébrer la messe; qu'il ne doit pas se mêler de la question de l'emplacement de l'église.

#### *Requête à Mgr O. Briand*

Nous, pauvres brebis égarées, tremblant de crainte, demandons protection. Depuis le fatal événement (l'interdit), nous sommes dans la plus triste position, sans pasteur, sans Dieu. Dans les autres paroisses nous sommes étrangers.

Nos malades exposés à mourir sans sacrement...

Nos morts sont sans sépultures longtemps...



Le remords nous ronge . . .

Veillez donc maintenant nous traiter comme vos enfants.

Accorder que le plus proche curé nous desserve en attendant le site de la nouvelle église.

Michel St-Louis, Pierre St-Louis, Charles St-Louis, Joseph St-Louis, Jean Guenneville, Pierre Salarie, Jean Léveillé, Joseph Desjardins, François Desjardins, Pierre Desjardins, Michel Desjardins, Jean-Baptiste Joly, Jean Vaillancourt, Joseph Vaillancourt, Noël Migneron, André Forant (Fleurant), Jean-Baptiste Coyer, Joseph Coyer, Louis Loca, Louis Vallière, Pierre Normand, Augustin Forget, François Cadieux, Jean Charbonneau, Jean La Violette, Jean-Bte Labelle, Joseph Labelle, Jean-Bte Laconime, Gérard Régimbal, Amable Trudeau, Joseph Debien, François Migneron, Pierre Maisonneuve, Louis Urbin, Jean-Bte Maisonneuve, Jean Maisonneuve, François Maisonneuve, Jean-Bte Taillon, Charles Grenier, Pierre Létourneau, Jean Labelle, Augustin Beau-pré, Pierre Landreville, Charles Laurent, Jean Létourneau.

*Réponse à la requête du 11 novembre 1773*

A M. Pierre Marchand, curé de l'Ile-Jésus  
(Saint-François-de-Sales.)

Monsieur,

Vous m'avez promis d'essayer l'exécution des projets que je vous avais proposés dans ma lère visite; je n'en entends point parler, voilà peut-être pourtant le moment propice. Si vous montez votre église (Saint-François-de-Sales) vers le moulin, plusieurs de la côte Ste-Rose qui auront peine peut-être à se rendre au milieu de l'île où j'ai marqué Ste-Rose se joindraient à votre paroisse, ce qui vous aiderait à bâtir. J'ai reçu une grande requête de la part de 45 personnes de Ste-Rose, ce sont des St-Louis, des Labelle, des Maisonneuve, des Vaillancourt, des Cadieux, des Létourneaux, etc. Je veux que M. Montgolfier donne la permission expresse à de Berrey de les desservir, et je ne veux pas qu'aucun autre les desserve, ni leur administre aucun sacrement. Dites, je vous prie, à ces habitants que tous les sacrements qu'ils recevront d'aucun autre prêtre que de Berrey sont nuls, parce que j'interdis tous les autres pour eux, qu'ils soient prêtres, ou séculiers.

Si les autres veulent aider à transporter St-Frs de Sales où je vous ai dit, je pardonnerai; voilà à présent le moyen qu'ils ont de rentrer en grâce. Mais ils ne parlent de rien, ni de bâtir où je voudrai, ni de prendre des moyens pour arranger les choses, mais ils veulent seulement faire à leur volonté.



Je vous prie d'assembler ces gens-là, et de leur dire que vous avez reçu la réponse à leur requête, et que je vous ai chargé de leur signifier mes sentiments.

Vous vous informerez de leurs idées, et vous verrez ce qui en est. Vous leur parlerez d'après ma lettre, notant ce qu'ils vous diront, ou que vous pourrez découvrir des leurs.

*Québec, 15 novembre 1773.*

Mgr Briand, qui voulait placer l'église de Sainte-Rose dans le rang Saint-Elzéar, sans doute près de la grande route actuelle connue sous le nom de « Curé-Labelle », changea bientôt sa décision en accordant au curé Marchand, de Saint-François-de-Sales, qu'une nouvelle paroisse, —Saint-Martin—, fut fondée sur le versant sud de l'île et il acceptait que la future église de Sainte-Rose fût bâtie près des baies de la rivière Saint-Jean.

*26 février 1774.* — Le futur curé de Saint-Martin, M. Louis Payet, est ordonné prêtre. Il y sera curé de 1775 à 1782.

*4 avril 1774.* — Mgr Briand écrit qu'il a décidé que l'église de Saint-Martin sera dans le rang Saint-Féréol; et il se dit surpris de l'insoumission des gens de Sainte-Rose. Est-ce que cette fondation de Saint-Martin a soulevé de nouveau leurs esprits?

*18 mai 1774.* Mgr Briand écrit que c'est à la seule considération de M. le curé de Saint-François-de-Sales, M. Pierre Marchand, qu'il s'est décidé à placer deux paroisses (Saint-Martin et Sainte-Rose) dans l'île Jésus, au lieu d'une. Apprenant que les gens de Sainte-Rose, malgré leurs fréquentes protestations de soumission, refusent encore de s'entendre entre eux, il leur enlève la permission qu'il leur avait donnée de bâtir une église, en attendant qu'il aille lui-même en déterminer l'emplacement. Entre temps, M. Marchand desservira les gens de Sainte-Rose jusqu'à l'endroit de l'ancienne église, et M. le curé de Saint-Martin desservira le reste. L'emplacement de l'église est fixé, il ne changera pas.

*23 juillet 1774.* — Monseigneur est heureux d'apprendre que les gens de Sainte-Rose reviennent à de meilleurs sentiments.

*10 mars 1775.* — Mgr Briand remarque que les fidèles du diocèse sont plus pieux que sous le régime français, que ceux des classes dirigeantes sont plus religieux. (La bulle du pape abolissant les Jésuites n'est pas lue au pays.)

Après l'érection de la paroisse de Saint-Martin (1774) qui fixait cette église dans le rang Saint-Féréol, à mi-chemin entre les deux rivières de l'île, les habitants de Sainte-Rose situés près de la rivière Jésus auraient dû, il semble, se réjouir, comme d'un gain de leur cause, puisqu'ils n'y étaient pas adjoints, quoique les habitants de « Petite-Côte (guide-poche) » eussent demandé avec ceux



des rangs Sainte-Thérèse et Saint-Elzéar la fondation de l'église de Saint-Martin. Au lieu de s'apaiser et de s'unir, les gens de la Grande-Côte se divisent encore; les uns veulent reconstruire au même endroit, en bas, les habitants du haut demandent que l'église future soit fixée près des baies, à l'emplacement choisi par le R.P. Berrey.

Parmi ces derniers se trouvent François Quenneville et Joseph Filiatrault, son voisin, dont les terres vont de la rivière (près de la gare actuelle du C.P.R.) jusqu'aux terres de « Petite Ste-Rose », et qui se font des ardens propagateurs de l'idée que le R.P. avait émise en 1769. En effet, nous possédons un contrat, minuté par ce R.P. Berrey, où Jacques Payet (ou Peignet) dit Saint-Amour, avait offert, le 12 novembre 1769, à la Fabrique de Sainte-Rose, tout un lopin de terre, environ huit arpents, situé à une pointe qui correspond au terrain de la gare actuelle; mais ce terrain ne fut pas accepté par l'évêque, qui alors voulait la future église dans le rang Saint-Elzéar. —

Or, la terre de Joseph Filiatrault paraît être la même en 1775 que possédait Jacques Payet en 1769, et elle avait pour voisin à l'est François Quenneville, et à l'ouest le capitaine Charles-Pierre Filiatrault. Quenneville et J. Filiatrault écrivent donc, par M. le curé de Saint-Martin, à Mgr Briand que les paroissiens de Sainte-Rose sont prêts à bâtir une chapelle. Quelque sincère que fût cette démarche, elle parut intéressée, sans doute, aux autres, du bas, et la querelle s'envenima de nouveau, et tellement que Monseigneur dut minuter un interdit contre la paroisse, interdit qui cependant n'a peut-être pas été fulminé, puisqu'il n'a pas été daté, comme on peut le constater par le texte suivant:

*Lettre de Mgr Briand — Re Ste-Rose*

Monsieur le curé Pierre Marchand,

Vous n'avez pas oublié qu'à votre seule considération nous nous sommes déterminés à remettre, contre notre sentiment et notre décision formelle, deux paroisses en l'Île Jésus. Vous nous assuriez que la gloire de Dieu et le salut des peuples l'obligeaient. Je ne pouvais plus y résister, puisque je ne suis envoyé que pour procurer l'un et l'autre. Au lieu de correspondre à la grâce que je leur accordais, ils disputent encore, les habitants de Ste-Rose; ils ne se réunissent pas; chacun veut choisir à sa fantaisie; ils n'ont pas été sensibles aux reproches que je leur ai faits à la Rivière du Chêne (31 mars 1773), ni à la privation de ma visite. Ce ne sont plus des chrétiens que je puisse considérer; ne m'en



parlez plus : qu'ils suivent donc leurs sentiments : qu'ils fassent ce qu'ils voudront.

Je ne les regarde plus comme étant de mon troupeau et nous défendons sous peine de suspens, *ipso facto*, à tout prêtre de notre diocèse d'administrer aucun sacrement à aucun habitant du district de Ste-Rose. Et de ce moment, nous les regardons tous comme n'appartenant pas à notre Eglise. Et comme ce n'est pas précisément un interdit, nous ne voulons pas qu'on administre même le baptême aux enfants, ni qu'on enterre les morts en toute église ou cimetière. Si dans une paroisse on osait enterrer aucune personne de ce district, ceux qui le feront seront par le seul fait interdits et aucun prêtre, présumant de le faire contre notre présente ordonnance, sera par le fait interdit et deviendra irrégulier. Et si nonobstant son interdit et sa suspense encourus, il faisait aucune fonction d'ordre, nous aviserons. Je vous charge, Monsieur, de faire passer à tous les curés voisins notre présente déclaration, leur enjoignant d'accuser réception de cette modification, afin que nous puissions agir contre les contrevenants. Faites tout cela sans crainte. Voilà les curés que vous informerez : La Rivière du Chêne, Terrebonne, Lachenaie, l'Île Jésus, le Sault-au-Récollet, St-Laurent, Ste-Genève. Si le curé de St-Martin en distingue quelques-uns qui à la mort se reconnaissent, je lui permets de les enterrer ; et aux bons, je lui permets de baptiser leurs enfants, mais non ceux des autres ; car j'imagine que tôt ou tard de pareils catholiques nous échapperont, et selon la décision du pape, il n'est pas permis de baptiser les enfants qu'on prévoit ne devoir pas être élevés dans la religion catholique. Ceci est un dernier mot d'après lequel je porterai la sentence.

† J. O., évêque de Québec.

22 mai 1775. — Mgr Olivier Briand invite les fidèles du diocèse à repousser les Bostonnais. Le 5 novembre de la même année, il écrit à M. Montgolfier que les Bostonnais sont aux portes de la colonie, et que le sort de celle-ci est triste et incertain.



### CHAPITRE III

#### LA DEUXIÈME ÉGLISE

1780. — La réconciliation définitive des gens de Sainte-Rose avec Mgr Briand eut lieu vers 1780; nous disons définitive, parce que maintes fois, auparavant, il y eut de leur part des vellétés de soumission, des actes, des écrits qui traduisaient leurs désirs d'avoir une église paroissiale. Ils souffraient du manque de culte, ils souffraient dans leurs aspirations chrétiennes, ils se sentaient humiliés dans les autres paroisses où ils allaient chercher les sacrements. Mais ces mouvements de soumission n'étaient pas assez constants et surtout pas assez complets. La lettre suivante de Mgr Olivier Briand à M. le curé Louis Payet et aux paroissiens de Sainte-Rose, datée du 30 décembre 1780, nous rassure enfin sur les dispositions des habitants de Sainte-Rose.

*Lettre de Mgr Briand à Sainte-Rose, permettant la vente  
de l'ancien presbytère.*

30 décembre 1780.

Jean Olivier Briand par la miséricorde de Dieu et l'autorité du St-Siège évêque de Québec, à notre très cher et bien aimé fils en Notre-Seigneur, le Curé (Louis Payet), et aux habitants de la paroisse Ste-Rose, qui ont reçu la paix de Notre-Seigneur naissant dans une étable, dans ces jours derniers, où elle a été en effet souhaitée et annoncée par les Anges aux hommes de bonne volonté, — *et in terra pax hominibus bonæ voluntatis*, — salut et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Au milieu des très vifs et cuisants chagrins que la perte de M. Viganville, le 7ème prêtre, mort depuis six mois, et dont nous étions presque accablé, votre chère et consolante lettre nous a été remise par le courrier, et la lecture nous a apporté un soulagement très particulier. Je m'attendais bien qu'à la fin, votre zèle, votre sagesse, et votre prudence, auprès de plusieurs bons chrétiens bien disposés, vous réussiriez malgré tout le découragement dans lequel vous paraissiez être dans votre avant-dernière lettre.

Faites connaître aux habitants qui vous aident combien je les aime, et avec quelle affection je prie le Seigneur de leur conserver la bonne volonté dont vous me faites l'éloge, et de répandre sur eux et sur leurs familles ses abondantes et nombreuses béné-



dictions. Dites-leur de ma part de travailler avec paix, charité, union, tranquillité, confiance en Dieu, prenant soin de se tenir toujours en état de grâce, d'approcher pour cela souvent des sacrements, afin que leur zèle, leurs soins et leurs travaux soient dignes de la récompense éternelle; car hélas! mon Dieu, s'ils travaillaient par ambition, par fantaisie, par amour-propre, par orgueil et sans vue pour la gloire de Dieu, ils perdraient tout pour l'éternité, et ne gagneraient rien pour le temps. Je vous prie de donner de l'étendue à mes conseils et à mes pensées, le temps ne me permet pas de leur donner tout l'essor dont je suis pourtant pénétré par la joie de votre bonne nouvelle. Laissez là les opposants, sans eux l'œuvre de Dieu s'accomplira; mais surtout qu'on ne les insulte pas; ils sont assez malheureux et assez à plaindre de résister à Dieu, et de contrarier ses volontés. Jésus ne maudit pas Jérusalem rebelle, mais pleura sur elle, parce qu'il voyait les châtiments que lui attirait de la part de son Père son impie obstination à ne reconnaître pour le Messie. Que l'on prie au contraire pour obtenir du Seigneur le pardon de ceux qu'il connaît et qu'il aime; remarquez bien cette phrase, il en reviendra à l'église de ces opposants, car tous ne sont pas fanatiques, mais n'allez pas les espérer tous, quoiqu'il vous soit permis, comme à un bon père, de les désirer tous; ainsi Notre-Seigneur pria pour Judas, mais Judas, par sa malice, se perdit.

Je croyais vous avoir ordonné de retirer les ornements et tous les vases sacrés du presbytère de Ste-Rose; et je ne sais, mon cher Payet, si en cela vous n'êtes pas coupable, je ne dis pas de désobéissance formelle pourtant, mais d'une épiqueté un peu trop étendue (entendez cela comme il le faut). C'est pourquoi aussitôt la présente reçue, vous aurez à retirer les sus-dits effets de ce presbytère et à les transporter à St-Martin, après en avoir fait l'inventaire en présence des marguilliers bien disposés (sans vous soucier des rebels), des honnêtes gens principaux de la paroisse; ensuite vous procéderez à la vente de la terre et de la maison avec toutes ses dépendances. En son temps nous ferons retirer les corps du cimetière et nous déclarerons le tout séculier et profane.

Il n'est pas à propos de parler de Blainville. Il pourra être ajouté comme territoire à desservir au curé qu'on mettra à Ste-Rose, mais non à la paroisse, parce que Blainville ne peut faire une paroisse avec Ste-Rose, mais uniquement une dépendance, jusqu'à ce qu'elle soit en état elle-même d'avoir un curé. Cependant, il importe pour le présent à Blainville qu'il y ait un curé à Ste-Rose; c'est à eux (ceux de Blainville), de voir ce qu'ils veulent faire, mais



## HISTOIRE DE SAINTE-ROSE

on ne doit pas les rechercher. Je ne les rechercherai pas moi-même après qu'ils ont refusé grossièrement, et avec une impardonnable impertinence, la grâce que j'ai voulu leur faire par amitié et pour leur bien. Le produit du presbytère (d'en bas) et de la terre peut être employé, si vous le voulez, à aider la bâtisse du presbytère projeté, afin de ne pas écraser les habitants, et de former un commencement solide, qui pourra produire les mêmes effets là qu'à St-Martin. La disposition des habitants pour bâtir une église m'a touché et fait répandre des larmes de joie. Témoignez-leur-en ma vive satisfaction, et faites provision des deniers de l'église, déjà ramassés, pour la bâtisse d'un temple à notre Dieu, l'usage que vous et vos marguilliers jugeront à propos pour la gloire de Dieu.

Laissez dire les prêtres. Je connais ceux qui ont mal parlé, et qui sont cause que Ste-Rose n'est pas bâtie il y a longtemps; je ne leur en veux pas, parce que c'était une œuvre de Dieu qui devait souffrir contradiction, il fallait que j'attendisse le moment de sa providence; le voilà arrivé. Quelle consolation pour nous d'avoir eu la force de garder le silence, et n'avoir pas sévi davantage; peut-être se reconnaîtront-ils à la mort au moins, et imiteront-ils ce curé de nos cantons, qui à ses derniers moments me pria d'aller le voir, afin de l'assurer que je n'étais point fâché; j'y allai dire la messe, quoique à plus de six lieues; et il mourut content, parce que je lui assurai que je ne lui avais jamais voulu de peine, et que j'avais dit la messe pour que le Seigneur lui pardonne, comme je lui pardonnais. Ainsi, mon cher Payet, ne vous épouvantez pas de tous les mauvais discours, que je ne pourrais autrement qualifier: allez votre train dans la providence du Seigneur et soyez persuadé que vous me trouverez toujours disposé à favoriser vos desseins et pour Ste-Rose et pour St-Martin. Que le Seigneur Dieu, à l'honneur duquel vous entreprenez les pénibles et dégoûtants, mais glorieux et inévitables ouvrages, vous comble de ses grâces et de ses bénédictions, et vous remplisse de force et de constance, de fermeté, de douceur et d'intelligence; et qu'il vous en conserve le mérite pour l'éternité; qu'il étende les mêmes faveurs sur tous ceux qui se joindront à vous.

*Donné à Québec le 30 décembre 1780.*

Les ornements et vases sacrés, que Monseigneur veut faire retirer du vieux presbytère avaient été emportés par le marguillier en charge, lors de la dernière assemblée de la fabrique en juillet 1769.



## 1780, DATE À RETENIR

1780! C'est donc un date à retenir dans l'histoire de notre paroisse. Fondée depuis quarante ans, où en était-elle au point de vue progrès? population? culte? Sans doute, les meilleures terres étaient déjà toutes prises; la forêt avait partout reculé, mais il semble que le domaine seigneurial n'était pas encore concédé sur le plateau qui va de chez Léo Leblanc à Olier Chartrand. Vers 1795 on y verra des déserts, des découverts, des terres concédées, mais peu d'habitations.

La Côte des Perron, connue alors comme Petite Côte, ne débouchait pas encore sur ce que nous appelons aujourd'hui la Côte des Ouimet. Celle-ci n'existait pas. Les habitants de cette côte des Perron, comme de celle des Lacasse, allaient à l'église de Saint-Vincent-de-Paul, bien qu'ils fussent paroissiens de Sainte-Rose. Le chemin de la Grande Côte passait devant le vieux presbytère de 1741; et il devait y avoir encore là un petit groupement de maisons; toujours on voit s'établir autour de l'église les marchands, les forgerons, les artisans, les gens de métier et de service.

Ce petit village a dû lui aussi prendre les aspects de l'abandon, de la ruine, comme les édifices religieux, qui gisaient là depuis douze ans. Et ce fut sans doute dès lors (1780) que commença à s'accroître le groupement des fidèles autour de la future église paroissiale, dans nos « Bayes », ainsi qu'on écrivait ce mot alors. Le choix de l'emplacement de cette église nouvelle fut sans doute fait par M. le curé de Saint-Martin, Louis Payet. Le terrain, lui, était fourni par M. Filiatrault.

1780. La paroisse, reconnue comme mission d'abord, sera dans cinq ans dans la situation régulière des autres paroisses, avec un curé résidant. Mais on se sentira longtemps du mauvais esprit semé, cultivé durant ces douze années de révoltes. Si un procès entre frères laisse des traces de division et d'aversion dans la famille pendant trente, quarante ans, que dire de ceux qui pendant douze ans sont en guerre contre leur évêque? A la moindre occasion, les esprits échauffés... s'agitent; et certes les occasions ne manqueront pas avec le choix à faire d'un emplacement dans les « Bayes », avec le choix des plans des bâtisses, avec le choix des syndics, des entrepreneurs, avec les moyens de trouver l'argent nécessaire au succès de l'entreprise.

Par ailleurs, si les paroissiens avaient lutté contre l'évêque, ils avaient lutté aussi, dans la paroisse, les uns contre les autres; les habitants du bas de la Grande Côte, — les plus aigris sans doute, —



étaient les plus tenaces contre l'évêque, parce qu'ils perdaient l'église qui jusque-là était à leurs portes, mais ils luttèrent aussi contre ceux qui voulaient l'église dans les « Bayes », ou dans le rang Saint-Elzéar; d'où rivalités, jalousies qui ne s'éteindront pas facilement. Ceux du centre (des baies) rivaliseront entre eux pour coller l'église à leur terrain.

L'offre de Jacques Peignet reviendra sur le tapis, pour la pointe de terre qui va à la gare actuelle; ceux de Saint-Elzéar pourront plus facilement en prendre leur parti, d'une décision épiscopale défavorable, tandis que ceux des côtes des Perron et des Lacasse, desservis jusque-là par Saint-Vincent-de-Paul, se sentiront peu d'attrait pour des cotisations, des répartitions nouvelles, nécessaires à la refonte de la paroisse, alors que pour venir aux baies ils n'ont pas de chemin, si ce n'est celui qui va à la rivière Jésus par la montée Champagne, le chemin de la Côte des Ouimet comme la route Taschereau n'existant pas encore.

On le voit, les occasions d'aviver les passions ne manquaient pas dans une paroisse si désunie, si exaspérée.

De fait, ce mauvais esprit se manifestera en particulier dans les assemblées de fabrique, où l'on insultera grossièrement M. le curé; il se manifestera dans des accusations injurieuses portées à l'évêque contre leurs curés, MM. Gallet et Brunet, et dans un procès intenté au bon curé Belair.

Les curés n'ont pas laissé de plaidoyers écrits pour réfuter les écrits de leurs accusateurs; ils se disculpaient sans doute verbalement auprès de l'évêque. Cependant, M. Gallet écrira un jour à son évêque, le 8 avril 1794, que le syndic Des... a un caractère très difficile, jaloux, et qu'il se venge de n'avoir pas pu obtenir des marguilliers l'argent du coffre-fort. Un autre qui avait multiplié des tracasseries, des accusations contre le bon M. Belair, se vantait de laisser après sa mort des disciples qui continueraient son esprit de rébellion, son anticléricalisme. Mais n'anticipons pas sur l'avenir.

Pendant l'année 1781, la paix et une certaine entente ayant pu s'établir dans la paroisse, on s'occupa effectivement de la réouverture du culte dans Sainte-Rose. Le culte recommença, comme en pays neuf, par voie de mission. On y venait dire la messe de temps en temps. En 1782, M. le curé Louis Payet fut remplacé à Saint-Martin par M. Antoine-Eméric Lemaire-Saint-Germain, qui devint missionnaire de Sainte-Rose. Le culte se fit naturellement dans un local provisoire. Le document qui suit est bien propre à nous éclairer sur le sujet.



## ARPENTAGE DU TERRAIN ACTUEL

DOCUMENT DU 3 JUIN 1782

Je soussigné, juré, arpenteur résidant à St-Martin, Ile Jésus, certifie à qui il appartiendra que le trois de juin de l'an mil sept cent quatre-vingt-deux (3 juin 1782), je me suis exprès transporté à Ste-Rose dite Ile Jésus à la requête de Charles Michel Filiatrault dit St-Louis, marguillier en charge de la fabrique de ladite paroisse, à l'effet de lui aligner et borner le terrain de ladite Fabrique; et en sa présence et en celle de Joseph-François Filiatrault dit St-Louis son cousin et voisin, j'ai procédé à ladite opération ainsi qu'il suit.

1<sup>er</sup>ement. Après avoir reconnu les bornes anciennement plantées sur la ligne de séparation de leurs terres respectives, j'ai par icelles établi un trait-carré sur lequel j'ai mesuré: en allant du côté du nord-est un demi-arpent de front cédé par ledit Charles-Michel Filiatrault et en allant du côté du sud-ouest quatorze perches de front, cédé par ledit Joseph-François Filiatrault.

2<sup>o</sup> Après avoir chêné la totalité dudit trait-carré (19 perches), j'ai à chaque extrémité d'icelui, orienté une ligne de profondeur que j'ai conduite parallèlement, savoir: celle du nord-est un arpent trois perches et trois pieds, que j'ai trouvé depuis ledit trait-carré jusqu'au chemin du roi, et celle du sud-ouest quatre arpents et demi, non dudit trait-carré, mais toute la profondeur comprise entre la rivière Jésus et le chemin du roi, de sorte que depuis le trait-carré susdit en allant au nord à la rivière, le terrain cédé pour être et appartenir à la Fabrique, n'aura que quatorze perches de front, et du trait-carré en allant au sud, un arpent et neuf perches de front.

3<sup>o</sup> Et enfin, après avoir ainsi opéré, j'ai, du consentement des parties, planté 5 bornes de pierre avec morceaux de grès ou encore pierre debout pour marques perpétuelles aux endroits indiqués, sur le plan figuratif dudit terrain ci-joint, marqués B.

Ce que je certifie véritable, en foi de quoi j'ai dressé tout le présent procès-verbal, ainsi que le plan figuratif, pour servir à valoir ce que de raison, les jours et ans dessus mentionnés ainsi, en la minute demeurée en notre pouvoir.

J.-T. TURGEON.

Le sommaire de cet acte et le dessin ont été enregistrés à Terrebonne le 28 décembre 1843, sous le numéro 1328, vol II, page 406.

Par la description qui vient d'être faite, on reconnaît facilement l'emplacement actuel des édifices religieux. Si le terrain fut



arpenté et cédé à la fabrique en 1782, l'acte notarié qui établit juridiquement cette cession fut passé par-devant le notaire Th. Turgeon, à Terrebonne, le 28 juillet 1787 seulement, et enregistré dans le même village, le 22 novembre 1790. Cet acte nous révèle qu'il y a déjà, en 1787, un presbytère bâti sur ce terrain. L'église n'était certainement pas construite; le notaire l'aurait noté.

Voici ce contrat de 1787, qui établit les droits civils de la fabrique sur ce terrain. Il vaut la peine d'être cité.

#### DONATION PAR CONTRAT DU TERRAIN À LA FABRIQUE

Par devant le Notaire de la ville et gouvernement de Montréal, en la province de Québec, résidant à Terrebonne, soussigné.

Furent présents Charles-Michel Filiatrault et Jacques-(Joseph)-François Filiatrault son cousin, tous deux habitants de la paroisse Ste-Rose.

Lesquels ont par les présentes volontairement reconnu et confessé avoir donné, quitté, transporté et délaissé dès maintenant et à toujours, et ont promis et promettent à son égard garantir de tout trouble, dettes, hypothèques et autres empêchements généralement quelconques, à la Fabrique de Ste-Rose, Messire Gallet prêtre et curé dudit lieu à ce présent et acceptant pour Mgr l'illustrissime et révérendissime Jean-François, évêque de Québec, savoir: Un terrain situé audit lieu de Ste-Rose de la contenance, savoir par ledit Charles Filiatrault, d'un demi-arpent de front sur deux arpents et demi de profondeur, prenant par devant aux deux bornes plantées apert le procès verbal ci-joint, attenant par derrière au chemin du roi, joignant d'un côté audit Charles Filiatrault et d'autre côté au terrain ci-bas spécifié et par ledit Joseph Filiatrault 14 perches de front sur la profondeur, terminé d'un bout par la rivière Jésus, et d'autre bout par le chemin du roi, joignant d'un côté au terrain cidessus et à Charles Filiatrault, et enfin conformément au procès-verbal, ci-bas transcrit, sur lequel terrain se trouve construit le presbytère dudit Ste-Rose, et pour d'icelui jouir, user, faire et disposer par le curé de ladite paroisse, après avoir pris le terrain suffisant pour la bâtisse de l'église, presbytère et cimetièrre, en observant qu'il se trouve une petite partie des bâtisses de mon dit Sieur le curé construites sur le terrain dudit Joseph Filiatrault qui par convention expresse resteront jusqu'à ce qu'ils soient tout à fait tombés en ruine, et sans cependant aucun préjudice aux réparations locatives.

Cette présente donation, cession et abandon ainsi faite à la charge par ladite Fabrique d'une basse messe pour l'avantage spirituel dudit Joseph-François Filiatrault tous les ans, dans le



carême, et ce sa vie durant, item un service après sa mort, item exemption tant par ledit Joseph-François Filiatraut que par ledit Charles-Michel Filiatraut de tous travaux et contributions tant pour la bâtisse et entretien de l'église, presbytère et cimetière, au moyen de quoi lesdits cédants se sont trouvés contents et satisfaits, promettant ledit Charles Filiatraut, clore la moitié du terrain cédé, et ce du côté de chez lui comme il l'a fait ci-devant et en pieux debout, si le public clot ainsi, disant en outre que sa part de clôture a été dès ci-devant marquée et par lui faite et entretenue, et en conséquence conviennent lesdites parties que si l'église et le cimetière tiennent place d'icelle part, il ne sera plus tenu à en faire, et conviennent en outre que ledit Joseph-François ne sera aucunement tenu aux clôtures de son côté, résidant lesdites parties de bonne foi.

La cession dudit terrain reçu du vingt-huit juillet mil sept cent quatre-vingt-sept (28 juillet 1787) par devant le Notaire soussigné. Grabat.

En 1782, il y avait une marguillier en charge : Charles-Michel Filiatraut dit Saint-Louis, donc des marguilliers du banc, donc une Fabrique renouvelée, ce qui suppose les fins du culte sur le territoire de la paroisse. Il y avait plusieurs anciens marguilliers de la primitive église, et la plupart sans doute disposés à la reprise du culte, à savoir, Pierre Filiatraut, Jean-Baptiste Cadieux, Joseph Locas, Pierre Faneuf, Augustin Gravel, Charles Filiatraut, Charles Bélanger, Joseph Cadieux, Joseph Desjardins.

On a dû procéder comme en 1740, commençant par bâtir un presbytère-chapelle : une longue bâtisse, dont la partie réservée à la chapelle servirait plus tard de salle paroissiale, salle des habitants si nécessaire en ce temps-là, surtout pour ceux qui voulaient y prendre le déjeuner après la communion, ou le dîner pour rester aux vêpres.

#### LES DONATEURS DU TERRAIN

Les donateurs du terrain actuel, Charles et Joseph Filiatraut, étaient voisins, avec résidence en face du terrain donné à la Fabrique ; Charles occupait le côté est ; on l'appelait Charles Michel, pour désigner qu'il était fils de Michel ; de même Joseph portait le nom de son père ajouté au sien propre : Joseph-François. Ils étaient cousins germains ; leurs pères, Michel et François, étaient frères, issus de Louis, qui, lui, descendait de René, le premier arrivé dans la contrée vers 1700. Charles, en 1782, avait 41 ans et Joseph en avait 30.

Les donateurs appartenaient à une vieille famille du pays, qui dès l'origine de la paroisse paraissait considérée, et qui joua un



rôle important dans la petite histoire paroissiale. C'est ainsi qu'à la première assemblée du 31 janvier 1741, pour choisir l'emplacement de la première église, il y avait trois Filiatrault, tous frères: Pierre, Michel, François. Pierre fut choisi pour marguillier et syndic; il était âgé de 37 ans, ses deux frères en avaient 35 et 34. Michel et François sont les pères des donateurs du terrain de l'église en 1782.

En 1746, François Filiatrault dit St-Louis devint syndic pour la construction de la première église, et il signa le contrat fait devant le notaire Coron. Savoir signer, en ce temps-là, était une marque de distinction appréciée. Par la suite, on voit que plusieurs Filiatrault occupèrent la position de capitaine de milice, fonction qui pourvoyait au service militaire de la côte, et aussi au bon ordre des chemins et de la police.

La famille Filiatrault a aussi donné à l'Eglise et à la société des prêtres, des notaires, des organistes. Mais celle qui a le plus illustré sa famille, c'est Mère Filiatrault, chez les Sœurs Grises, où elle a été longtemps supérieure générale. Douée d'une intelligence supérieure, elle sut donner à sa communauté un essor considérable. La paroisse avait reçu les secours spirituels d'un curé d'Youville (l'abbé Charles-Madeleine); elle paya sa dette en fournissant à la communauté de Mère d'Youville une fille des mieux douées.

#### PÉNURIE DE PRÊTRES

On le sait déjà, le motif qui avait poussé Mgr Olivier Briand à remonter l'église de Sainte-Rose de quatre milles, c'était la pénurie de prêtres dont souffrait alors le diocèse. Si le recrutement du clergé sur la fin du régime français était déjà difficile, cette situation devint encore plus alarmante après la reddition du pays. L'Angleterre arrêta net toute immigration des prêtres français; et elle en renvoya même en France plusieurs dont elle soupçonnait simplement le zèle ou la loyauté.

Cette triste disette de prêtres ne s'était pas améliorée vers 1780; bien au contraire, et cela bien que la population catholique se fût accrue normalement. On sait que lord Haldimand, gouverneur de 1777 à 1784, exécutait avec fanatisme le mot d'ordre de la cour anglaise: angliciser, protestantiser à outrance; et qu'il s'opposait vivement à la venue de tout prêtre français. Ce vieux Suisse calviniste, célibataire soupçonneux, n'était rien moins que prévenu contre le clergé catholique en général, et surtout contre le clergé français. Ayant appris en 1783 que deux sulpiciens français étaient arrivés subrepticement au Séminaire de Montréal, il en fit



une colère violente; il les pourchassa et les fit rembarquer pour l'Europe.

Le gouverneur fit jaser de lui dans l'île Jésus, en 1784, quand il exigea que les prêtres reprissent l'usage d'envoyer au greffe de la province un double des actes de baptêmes, de mariages et de sépultures. Ce à quoi M. le curé de Saint-Vincent-de-Paul, M. Ambroise Renoyer, ancien curé de Sainte-Rose, s'opposa énergiquement. En bon Canadien, ce dernier se faisait le défenseur des droits de l'Eglise au pays.

Autant le gouverneur Carleton avait été bienveillant envers Mgr Briand, et secourable envers le clergé, autant son successeur Haldimand, se montrait soupçonneux et injuste, les accusant de déloyauté, d'ignorance et de manque d'éducation.

Voici ce qu'en dit Gosselin: en parcourant la liste des curés du diocèse, en s'arrêtant un instant à chacun de ces prêtres, les uns vétérans du sanctuaire, les autres encore jeunes et commençant leur carrière sacerdotale, on est indigné en songeant que c'est ce clergé si vénérable, si méritant, si généralement distingué, et dont pourrait s'enorgueillir n'importe quel diocèse d'aujourd'hui, qu'Haldimand traitait d'ignorant, de gens sans éducation: et il en cite quelques-uns: les Panet, Bédard, Sarault, Plessis, Roy, Brassard, Noiseux, Démeulle, Baily, Robert, Lefebvre, Perreault, Rinfret, Labadie, Vézina, Durouvray, Guichard, Rimbes, Gréault, Paquet, Hamel, Leclairc, Hubert, Denault, Payet, qui jouèrent un rôle important et dont les noms ont passé à l'histoire. »

Les jugements de lord Haldimand sont inspirés par les préjugés et ne sont pas ceux de l'histoire.

#### RECENSEMENT

1784. — Ce gouverneur fit faire le recensement général de la population, ce que Mgr Briand venait lui-même de demander à ses curés. Ce recensement fournit des renseignements intéressants sur les personnes et les biens de la colonie. On constate par ces renseignements que Sainte-Rose n'était encore qu'une mission desservie par M. le curé de Saint-Martin, que les paroisses voisines progressaient visiblement, Terrebonne et Saint-Eustache avaient une population chacune de 700 communiants. Il y avait 800 communiants à Sainte-Genève et cette paroisse donnait au curé une dîme de 850 minots. A Saint-Vincent-de-Paul, paroisse fondée en même temps que Sainte-Rose, il y avait 1,100 communiants et le curé Ambroise Renoyer, premier curé de Sainte-Rose, recevait une dîme de 800 minots. L'Assomption ou Saint-Pierre-du-Portage était une paroisse encore plus considérable: elle donnait au curé



une dîme de 1,600 à 1,700 minots. Sainte-Thérèse n'avait pas encore d'église; les gens allaient à Saint-Eustache; ce n'est qu'en 1785 qu'ils purent être desservis par le curé de Sainte-Rose, M. Gallet; eux-mêmes n'auront le culte sur leur territoire qu'en 1789.

L'année 1784 finit par la démission de Mgr Briand, celui que l'histoire appelle l'ange de la paix, et l'année 1785 commence à Sainte-Rose par la tenue des registres de baptêmes, de mariages et de sépultures; les actes sont encore signés par M. Lemaire de Saint-Germain, de Saint-Martin; les sacrements étaient conférés à Sainte-Rose dans une salle attenante sans doute au presbytère.

L'année 1785, année de la grande noirceur, fut marquée par un événement qui répandit la terreur dans tout le pays, à l'égal des tremblements de terre de 1663; les 3 et 15 octobre, la paroisse et le pays entier furent enveloppés d'une obscurité qui affola les populations et dont on parla longtemps...

L'année 1787 amena Mgr J.-F. Hubert en visite pastorale; c'était la quatrième visite pastorale depuis la reddition du pays.

Le duc de Clarence, le 14 août de cette même année, visita la colonie. Il devait être plus tard roi d'Angleterre sous le nom de Guillaume IV.

#### SOUS LE RÉGIME DE L'ACTE DE QUÉBEC

1786. — La restauration de la paroisse coïncide avec la restauration générale de toute la colonie; en effet, dans les cent dix autres paroisses du diocèse, on avait souffert des affres de la guerre qui avait abouti, en 1760, à la capitulation humiliante de Montréal. Ici comme ailleurs, les terres étaient restées en friche faute de bras pour les cultiver; comme ailleurs, les bestiaux avaient été réquisitionnés pour les troupes; la disette était grande. Après sa victoire sur Lévis, Murray le vainqueur avait promené jusque dans la ville de Montréal la vengeance et l'incendie. Jusqu'en 1764 ce fut le régime militaire sous les despotiques représentants du roi d'Angleterre George III. A la ruine et à la désolation se joignent la tyrannie, la persécution pour tout ce qui est français et catholique. L'oligarchie anglaise gouvernait seule et opprimait le peuple français, le privant même de toutes charges législatives, judiciaires et administratives, le privant même des moyens de s'instruire et restreignant le libre exercice de la religion.

Tout cela changea un peu, seulement, lorsque les Américains se soulevèrent contre l'Angleterre, et qu'ils tentèrent d'attirer à leur cause les Canadiens. Ceux-ci restèrent fidèles à leur serment d'allégeance à l'Angleterre et obtinrent, après la déclaration d'indépendance des Etats-Unis, un peu plus de liberté et une constitution



nouvelle. Ce que l'Angleterre ne voulait pas nous céder par esprit de justice, elle le céda par diplomatie, par intérêt, mais l'Anglais tiendra le Canadien sous sa botte et l'opprimera, l'empêchera de se développer, par haine et oppression.

L'Acte de Québec, en 1774, sans être une constitution parfaite, nous garantissait au moins des libertés précieuses. Les lois civiles françaises sont rétablies; la libre possession des biens est reconnue; la liberté religieuse est garantie avec l'abolition du serment du test, serment qui voulait obliger les catholiques à nier l'eucharistie, le pape... (Cette note sur l'histoire générale était nécessaire pour révéler l'état d'esprit des habitants de notre paroisse).

Nos gens vibraient à l'unisson de tous leurs concitoyens, ils souffraient des mêmes malheurs.

1786. — Une conséquence de l'indépendance des Etats-Unis fut l'immigration en masse des Américains qui voulaient rester fidèles à l'Angleterre. Les loyalistes, comme on les nommait, furent invités à coloniser le Canada; il en vint 70,000 qui envahirent les provinces maritimes, l'est de la Gaspésie, les Cantons de l'Est (environs de Sherbrooke,) puis l'Ontario. Cet apport était précieux pour l'Angleterre qui voulait noyer ici la population canadienne-française. Ils encerclèrent les Canadiens dans la région du Saint-Laurent comme dans une réserve et ils s'emparèrent de toutes les bonnes terres, comme de toutes les places administratives, avec une ténacité qu'ils ont maintenue jusqu'à présent. Vraiment, les loyalistes ne cessèrent d'être plus loyalistes et plus anglais que le roi lui-même.

Vers le même temps, nos Canadiens, à la suite des missionnaires et des trappeurs, émigraient dans le grand Ouest canadien pour former là aussi des îlots autour des magasins de la Compagnie du Nord-Ouest. Cette compagnie, organisée pour la traite des pelleteries, faisait la concurrence à la Compagnie de la Baie d'Hudson, et pour mieux réussir elle employait des Canadiens français, amis des sauvages qui allaient au devant de ceux-ci pour acheter les peaux de leurs chasses. Ainsi le français et le catholicisme se propageaient dans l'immense territoire des prairies; ainsi a commencé en particulier Saint-Boniface, qui est resté un centre de culture et de patriotisme canadiens.

#### LA FRANCE DE CE TEMPS-LÀ

Un coup d'œil sur l'histoire générale nous éclairera aussi sur l'état d'esprit de nos gens.

En France, l'esprit révolutionnaire bouillonnait dans toutes les classes de la société, révolution amenée par la corruption des



esprits et des cœurs: Jean-Jacques Rousseau et Voltaire avaient semé le mensonge, l'erreur et tari la foi; de là était né le relâchement dans les mœurs de la société.

La dépravation avait envahi la société entière, depuis le haut jusqu'au bas, depuis la noblesse jusqu'à la roture.

Le roi Louis XVI et la reine Marie-Antoinette étaient de parfaits chrétiens et donnaient le bon exemple, mais ils n'étaient pas secondés et ils ne pouvaient pas réagir contre le courant d'immoralité qui dominait partout. Les ministres, les puissants du royaume s'entraînaient à perdre la France. Tous voyaient venir la révolution, l'attendaient et nul ne s'amendait.

L'événement vint, le volcan éclata, engloutissant toutes les classes dirigeantes, y compris le roi et la reine.

Ce fut une purge sanglante dont les effets terrifiants ne ramenaient que difficilement à la bonne paix chrétienne.

Ici au pays on se ressentait de cette corruption des esprits et des mœurs; l'intendant Talon et la classe dirigeante avaient disséminé le mal de la France. Mais la révolution ne s'étendit pas au Canada; la Providence l'avait déjà confié à l'Angleterre; cependant les sympathies du peuple allaient à la France, même corrompue, même révolutionnaire.

Heureusement que les communications avec cette mère patrie furent difficiles de 1760 à 1789 et l'âme chrétienne de nos ancêtres fut en sommes sauvegardée par la Providence.

#### LA CONSTRUCTION DE LA DEUXIÈME ÉGLISE

Le culte est restauré dans la paroisse depuis 1781, mais dans un local provisoire; Sainte-Rose a un curé résidant depuis 1785, M. Pierre-Antoine Gallet, mais il n'y a pas d'église proprement dite pour fins de culte.

Voici qu'en 1788 on se décide enfin à bâtir une église, la deuxième; on se rappelle que la première avait été incendiée vers 1766. L'autorisation de procéder à cette construction est demandée à l'évêque de Québec par une requête que signent cent trente-cinq habitants, requête minutée le 3 mars 1788, par le notaire T.-A. Turgeon, de Terrebonne. Et le 9 du même mois, tous les habitants de Sainte-Rose « se réunissent au son de la cloche (sic ?), en assemblée, au presbytère, pour délibérer et décider de la bâtisse d'une église », sous la présidence de leur curé, M. Gallet. Ils se disent unanimement prêts, comme de vrais chrétiens, à correspondre au désir de leur évêque, Mgr J.-F. Hubert, coadjuteur de Québec. Ils acceptent unanimement (c'est édifiant cette unanimité) le choix du



lieu fait autrefois par Mgr Briand . (Celui-ci, retiré au Séminaire et démissionnaire, a dû alors s'en réjouir intimement.)

Les habitants choisissent à la même assemblée leurs syndics, qui sont élus à la pluralité des voix; ce sont MM. Michel-Jean Desjardins, Jean Lacasse et François Legault dit Deslauriers. Ces syndics, en récompense du temps et de l'attention qu'ils consacreront aux travaux de l'église, seront exemptés de la répartition sur la terre qu'ils habitent.

L'acte d'assemblée a été signé par, entre autres, Sieur Hertel, seigneur de Blainville, Sieur Ménard, demeurant au presbytère, Sieur Péant, Sieur Joseph Giroux (celui-ci était probablement chantre et savait signer).

On lira avec intérêt la liste des paroissiens qui voulaient la construction d'une église. Tous paraissent avoir signé la requête à l'exception de trois: François Nadon , Louis Nadon et Augustin Thibault et aussi des trente-quatre de la Petite-Côte.

Liste de ceux qui ont signé une requête pour demander à Mgr J.-F. Hubert, évêque coadjuteur de Québec, la construction d'une église, le 3 mars 1788: Joseph Cadieux, Pierre Faneuf, Augustin Forget, Jean Charbonneau, J.-Baptiste Laplante, Francis Cadieux fils, Paul Labelle, Michel Lapierre, Jean Truteau, Joseph Loca fils, J.-Bte Loca fils, J.Bte Cadieux, Augustin Migneron, Jean Vaillancourt, J.-Bte Joly, François Joly, Charles Filiatrop, capitaine de milice, Pierre Gogeur (Goyer), Zacharie Desjardins, François Desjardins, Joseph Desjardins, Joseph Desjardins fils, Jean Montreuil, Antoine Migneron, Jean Toussaint dit Labelle, François Quenneville, Nicholas St-Onge, Louis Lapierre, Louis Ducharme, Louis Laplante, François Nantel, François Paquet fils, Bte Beaudry, Bte Macabé fils, Jean-Marie Lamarche, Amable Nadon, J.-Bte Laplante fils, Bte Richard, Pierre Ethier, Michel Desjardins fils, Joseph Giroux, Jean-Marie Morissaux, André Nadon, Joseph Nantel, Pierre Filiatrault, Pierre Périgard, Joseph Adam, Baptiste Renaud, Simon Blondin fils, Charlotte Martin, François-Amable Cardinal, Jean Renaud, J.-Bte Lachaine, Michel Charbonneau, François Levert, Joseph Bézaut, Pierre Lachaine, Jacque Tournon, Simon Thibault, Raphaël Giroux, Pierre Cloutier, Louis Cloutier, Jacque Desbien, François Gauvreau, Joseph Fairté, Pierre Perroquet, Pierre Sio, Patric Cio, Cyprien Ouimet, Jacque Gravel, Louis Turcot, Amable Turcot fils, Albert Lacroix, Amable Pominville, Pierre Gaugette, J.-Bte Gravel, Charles Bélanger, Michel Réaume, Alexis Fraise, Charles Gravel, Charles Filiatrault, Joseph-François Filiatrault, Laurent Valière, Antoine d'Amour, Marie Labonté, veuve Parent, Louis Boutin, François Moncienne,



Archange Lemieux, veuve Janetrio, François Paré, Jean Paquet fils, Joseph Boismenu, Michel Sio, Joseph Séguin, J.-Bte Charbonneau, Jacque Bastien, Amable Gasgon, Michel Réaume, François Bastien, Pierre Lacasse, Antoine Boivin, Paul Guindon, Jacque Archambault, Jacques Aveline, Joseph Chartrand, Simon Bélanger, Noël Migneron, Louis Lapierre, François Paquet, Pierre Ouimet, Joseph Chalifoux, Joseph Duchesneau, J.Bte Brisebois, J.-Bte Pomenville, Batiste Parent, François Monette, J.-Bte Téoret, ? Provost, J.-Bte ?, Pierre Girard, Joseph Nadon, Louis Girard, Joseph Allaire, Joseph Paquet, J.-Bte Ouimet, Joseph Lafrance, Louis Nadon, Toussaint Labelle, Louis Ouimet, Batiste Larouche, François Gaudin, Charle Parent, Pierre Morand. En tout 135.

A noter que les habitants de la petite-Côte (Côte des Perron), en tout trente-quatre, n'ont pas signé cette requête, et n'étaient probablement pas à l'assemblée du 9 mars 1788; aussi que ces mêmes habitants faisaient partie de la paroisse de Saint-François-de-Sales depuis 1784 et que, antécédemment à 1784, ils étaient rattachés à Saint-Vincent-de-Paul, dont ils n'étaient éloignés que d'une lieue. Notons de plus que ces mêmes trente-quatre habitants ne semblent pas encore ralliés à Sainte-Rose le 25 juin 1798; au moins ils ne l'étaient pas de bon cœur, parce qu'ils adressent encore une requête à l'évêque de Québec pour être rattachés à Saint-Vincent-de-Paul.

*Les travaux commencent* le 1<sup>er</sup> juillet 1788. Ils sont confiés pour la maçonnerie à Pierre Guilbault, pour la charpenterie à J.-B. Sigouin et pour la menuiserie à Augustin Gingras; ces deux derniers habitent le « bourg de Terrebonne ». L'église, d'après les contrats et devis passés devant le notaire Turgeon, devra avoir 46 pieds de front et 100 pieds de profondeur; le sanctuaire aura trois pans de 20 pieds chacun; le clocher aura à sa souche quatre faces de 14 pieds  $\frac{1}{2}$  et 20 pieds de hauteur, et il sera surmonté d'une lanterne (ou tourelle ouverte sur huit côtés), à figure octogonale de 23 pieds, d'où sortira une flèche de 36 pieds portant une croix et son coq gaulois à plus de 140 pieds dans les airs. Cependant, la hauteur de la flèche, disent les contrats, pourra être modifiée « au goût de M. le curé, au cours de la construction, pour qu'elle convienne aux aiguilles de la charpente ». Tout l'édifice sera recouvert en planche et bardeau.

La sacristie aura 17 pieds de front et 22 pieds de profondeur. La difficulté du chauffage exigeait que les bâtisses ne fussent pas bien hautes. L'église devait avoir dix fenêtres, dont quatre dans chaque long-pan, et deux dans le sanctuaire; les châssis devaient être munis de petits carreaux en verre, au nombre de cinquante-quatre pour chacun, savoir six de front et neuf de haut. Le portail



devait avoir un œil-de-bœuf, au-dessus de la grande porte; et celle-ci être de 8 pieds sur 15 pieds, et être flanquée de deux petites portes d'entrée de trois pieds chacune. Tous ces détails ont de la saveur et nous aident à faire revivre cette bonne église. Ajoutons que deux portes de quatre pieds en deux battants ouvraient du sanctuaire dans la sacristie. Il est aussi question de deux autres portes qui ouvrent sur le dehors, dont l'une dans la sacristie. La sacristie devait être aussi éclairée par deux petites fenêtres, contenant chacune vingt petits carreaux. Il devait y avoir deux marches pour monter de la nef au sanctuaire et pour descendre de là à la sacristie.

Les syndics s'engageaient à payer en tout à peu près \$2,100.00 aux entrepreneurs, qui eux devaient donner leur temps et leur savoir-faire. Pierre Guilbault, maître-maçon, devait recevoir pour sa part 5,500 livres ou schellings, ancien cours, plus dix minots de blé-froment loyal; aux deux autres on donnait en tout 5,000 livres; les syndics devaient en plus fournir aux entrepreneurs tous les matériaux et ouvriers, manœuvres nécessaires, et nourrir tous ces hommes y compris les entrepreneurs.

Il n'apparaît pas qu'il y ait eu un architecte; et on peut se demander si les matériaux ne furent pas apportés par corvées, comme c'était alors la coutume, et si la nourriture ne fut par fournie, elle aussi, par contribution volontaire. Une lettre de M. le curé à son évêque semble le supposer, puisqu'il demandera, le 7 février 1789, l'autorisation d'employer le blé et le lard de la quête pour nourrir les hommes, comme ces aliments ont été donnés à cette fin. Quoi qu'il en soit, les travaux commencèrent bien le 1<sup>er</sup> juillet 1788, et les murs montèrent avant l'automne jusqu'à l'appui des fenêtres, mais la brouille se remit dans la paroisse, et les travaux s'arrêtèrent ou se ralentirent: brouille entre les syndics et les marguilliers, brouille entre les marguilliers et le curé, brouille entre la Petite-Côte (Côte des Perron) et le reste de la paroisse. Celle-ci était la plus sérieuse et la plus difficile à apaiser. Presque toute cette brouille fut amenée par une question d'argent. Les syndics manquaient d'argent; la fabrique en avait un peu dans ses coffres, mais syndics et marguilliers ne vont pas toujours à l'unisson; et pour sortir l'argent des coffres de la fabrique il faut des formalités: il faut l'autorisation de la paroisse et de l'évêque, outre le bon plaisir du marguillier comptable. Tout cela exige du temps et des démarches, démarches qui ne purent aboutir avant 1790.



## LA CÔTE DES PERRON

Le gros obstacle à l'avancement des travaux vient de l'opposition qu'y mettent les habitants de la Côte des Perron. Ces anciens paroissiens de Sainte-Rose avaient été pratiquement desservie depuis 1768, — depuis l'abolition du culte à Sainte-Rose, — par M. le curé de Saint-Vincent-de-Paul, M. Ambroise Renoyer, premier curé de Sainte-Rose, auquel ils étaient sans doute fort attachés, et dont ils n'étaient éloignés que de trois ou quatre milles, tandis que pour venir au lieu de la nouvelle église de Sainte-Rose, « aux baies » comme ils disaient, il leur fallait parcourir dix à quinze milles, et passer par la montée Champagne ou la côte des Lacasse, parce que la côte des Perron n'était pas encore reliée à la côte des Ouimet; la première arrêtait chez M. Joseph Vaillancourt et la seconde n'allait que chez le marchand actuel, M. Raoul Lortie. Entre ces deux points, les terres s'étendaient du trait-carré des terres de la rivière à la côte des Lacasse, et leurs propriétaires, dont un ou deux Anglais protestants, s'opposaient vivement à ce que leurs terres fussent coupées par un chemin public; ceux-ci avaient fait valoir leur opposition jusque devant une cour de justice, laquelle les avait maintenus dans leur obstination. La tradition rapporte cependant que cette opposition inexplicable à des besoins d'utilité publique cessa vers 1798 ou 1800, et voici comment.

Les catholiques de la Petite-Côte (Côte des Perron) furent obligés par leur évêque, dès l'automne de 1789, de se rallier à Sainte-Rose. On comprend qu'après neuf ou dix ans d'atermoievements entre leur devoir de venir à Sainte-Rose et l'opposition irraisonnée qu'on y mettait, ils aient résolu de tout briser et de se faire un chemin; puisque les tribunaux ne veulent pas reconnaître le bien-fondé de leurs réclamations, ils se feront justice eux-mêmes.

Un bon matin donc, obéissant tous à un mot d'ordre, ils se rendent avec chevaux, charrue, tombereaux, pelles, etc., chez les Perron, dont l'un habitait la terre actuelle de M. H. Bérard. Ils passaient pour des fiers-à-bras, les Perron. Ceux-ci en tête, tous s'avancent sur les clôtures qui barraient la route; ils culbutent tout hardiment, et s'ouvrent un chemin sur le terrain des opposants; ils tracent avec la charrue un fossé de chaque côté du chemin nouveau, et ils le bordent d'une clôture solide, sans que les éternels opposants essaient même d'intervenir. Ainsi le bon sens l'emportait sur la malveillante obstination.

Ceci se passait vers 1799, mais l'église, commencée en juillet 1788, en avait été retardée d'autant, parce que les autres habitants de Sainte-Rose se croyaient incapables d'en payer, à eux seuls, tout le coût.



L'obstruction de la route pour venir à Sainte-Rose avait occasionné l'opposition des habitants de la Côte; du moins, c'est le motif qu'ils allèguent, maintes fois, jusqu'à 1798, dans leurs requêtes à leur évêque, pour être ralliés à Saint-Vincent-de-Paul. Mais la véritable raison de leur résistance venait de la question d'argent; de ce qu'ils étaient requis de contribuer aux frais de la nouvelle église de Sainte-Rose, alors que l'église de Saint-Vincent était toute bâtie et plus rapprochée d'eux. Aussi, quoique l'évêque les eût officiellement rattachés à Sainte-Rose dès l'automne de 1790, ils continuèrent à fréquenter soit l'église de Saint-François-de-Sales, soit l'église de Saint-Vincent-de-Paul, jusqu'à l'année 1798, et cela en refusant de payer à Sainte-Rose la répartition à laquelle ils étaient assujettis, et en signant des requêtes pour obtenir un changement de la décision épiscopale. Ce n'est que lorsqu'ils virent que leur cause était tout à fait perdue qu'ils se décidèrent enfin à se tracer de force un chemin et à se rallier à Sainte-Rose.

Entre temps, les autres paroissiens et le curé écrivaient à l'évêque pour se plaindre de la trop grande condescendance épiscopale pour les gens de la Petite-Côte.

Une lettre des syndics, en particulier, en dit long sur l'état d'esprit des paroissiens, sur la rudesse de leur langage et l'exaspération de leurs sentiments. Que l'aigreur des anciens jours réapparaisse, il n'en faut pas être trop surpris. Le feu couve parfois longtemps sous la cendre, et il suffit d'un vilain souffle pour le raviver. D'ailleurs, le texte de la lettre est l'œuvre d'un secrétaire, et celui-ci n'a pas eu assez de tact pour habiller convenablement la pensée des plaignants. Voici cette lettre; on comprendra facilement que l'évêque en ait été ému, et qu'il ait chargé le curé voisin, M. Lemaire de faire enquête sur les dispositions des habitants de Sainte-Rose, et qu'il ait demandé une rétractation de leur part.

*Ste-Rose, le 23 avril 1791.*

MONSEIGNEUR,

Votre Grandeur ayant remis, l'automne dernier, à Ste-Rose une partie du district, nous osons lui demander à quelle condition vous entendez qu'ils viennent. S'ils doivent payer pour le fond et les matériaux comme nous, ou s'il nous faut les recevoir gratis. Ils ne veulent payer que pour ce qui reste à faire seulement; ou pour mieux dire, rien du tout. Ce à quoi aucun de nous ne consentira jamais; car, ou ils sont habitants de Ste-Rose, ou ils ne le sont pas; s'ils sont habitants ils doivent supporter les mêmes charges que nous, et Votre Grandeur est certainement trop judicieuse pour les exempter à notre préjudice et à celui de nos enfants des frais